

Les subsides

M. Murphy: Pour répondre à la question du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), monsieur le Président, je dirais que la proposition d'amendement que le Président a sous les yeux démontre indubitablement que nous avons présenté une motion qui appuie le projet de constitutionnalisation du droit à la propriété, tout en octroyant aux Canadiens un certain droit de regard. Mon chef a déjà déclaré à la Chambre que nous n'envisageons pas toute une série d'audiences, ce qui empêcherait la Chambre de terminer le débat ou de se prononcer sur cette motion. Nous disons que nous devons faire en sorte d'adopter cette première proposition d'amendement constitutionnel, qu'elle est pratique et utile, et qu'elle ne doit pas être adoptée à la hâte après seulement quatre heures de débat.

• (1450)

M. Siddon: Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser au député de Churchill. Le député a reconnu qu'il n'était pas d'accord avec cet appui que l'ancien premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique a accordé. Est-il d'avis que le principe selon lequel chacun a droit par exemple à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens devraient être constitutionnalisés? Si je lui pose cette question, c'est que la Chambre doit de toute nécessité s'assurer que le Nouveau parti démocratique continue de faire siennes les réserves que son chef formulait en 1980 à propos de cette proposition d'amendement qui, à son avis, priverait le gouvernement du Canada du droit d'exproprier et de nationaliser certains secteurs, ainsi qu'il aimerait peut-être le faire pour des raisons politiques.

Je crois qu'il est important que le nouveau parti démocratique mette cartes sur table et qu'il dise aux Canadiens pourquoi il est contre cet amendement très important. Je demande encore une fois au député de Churchill s'il est personnellement en faveur de la constitutionnalisation de la phrase suivante: «Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de ses biens».

M. Murphy: Monsieur le Président, le député de Richmond-Delta-Sud semble ignorer que la plupart des droits qu'il a énumérés sont déjà dans la Constitution. Le seul qui manque, c'est le droit à la jouissance de ses biens. Nous avons dit très clairement que nous sommes en faveur de l'insertion dans la Constitution d'un article sur le droit à la propriété. Nous l'avons dit. J'ai certainement insisté au cours du débat sur le fait que nous voulons nous assurer que la formulation en soit acceptable pour tous les Canadiens et pour la majorité des députés à la Chambre des communes, et que cet amendement n'empêche pas le gouvernement de gouverner.

Personnellement, je tiens à m'assurer que les gouvernements provinciaux puissent continuer de s'approprier des terres pour les réserver à des usages récréationnels. J'espère que l'amendement qui sera adopté, quel qu'il soit, n'y fera pas obstacle. J'espère également que l'amendement adopté n'accordera pas aux banques des droits plus étendus qu'aux travailleurs. Je tiens également à m'assurer—et j'espère que tous les députés y tiennent aussi—que les simples citoyens conserveront des droits au moins aussi nombreux et aussi étendus que les gens d'argent. Voilà ce qui nous inquiète.

J'ignore combien de fois il faudra le répéter pour la gouverne des députés, mais nous avons dit que nous étions en faveur d'un amendement constitutionnel garantissant le droit à la propriété. C'est assez clair.

Les députés nous demandent si nous sommes disposés à dire oui à leur proposition et à permettre l'adoption du premier amendement à la Constitution après un débat d'à peine quatre heures; je dois exprimer des réserves et dire que, si je suis peut-être en faveur de la motion, je ne permettrai certainement pas qu'elle soit adoptée après seulement quatre heures de débat et sans aucune consultation du public.

M. Fisher: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député de Churchill (M. Murphy). J'ai remarqué que nos bons amis d'en face insistent continuellement sur la phrase «le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne». Le député aurait-il l'obligeance de faire un rapprochement entre cette phrase et les pétitions du député de Bow River (M. Taylor), qui ne cesse de réclamer avec véhémence que nous pensions Clifford Olson?

M. Taylor: Vous voulez qu'il reste en vie.

M. Murphy: Monsieur le Président, c'est une observation intéressante, mais je ne crois pas qu'elle soit pertinente dans le cas du présent débat. Dans ce débat, il s'agit tout simplement de savoir si la Chambre des communes approuvera à la hâte la première modification à la Constitution. Nous avons déjà dit—et nous continuerons à le dire jusqu'à ce que les députés conservateurs et certains députés libéraux le comprennent bien—que nous ne voulons pas adopter de cette façon une modification à la Constitution.

M. Malone: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates essaient de jouer sur les mots au lieu de passer à l'action, ce qui est très différent. Je voudrais poser la question au député de Churchill (M. Murphy). Depuis l'époque de la Grande Charte, le droit à la propriété, qui a été repris dans la Déclaration des droits de Diefenbaker, fait partie des principes et des traditions de notre pays. En parlant de posséder sa maison et son exploitation agricole comme ils le font dans leur amendement, ils s'attachent uniquement aux symptômes. La notion des droits à la propriété va bien plus loin. Le droit à la propriété comporte le droit d'être le premier à profiter du fruit de son labeur. Il est précisé clairement dans le Manifeste communiste que l'on peut accorder tous les privilèges et tous les droits à tous les citoyens parce que si la propriété appartient à l'État, tous les autres droits ne servent à rien. A quoi sert la liberté de parole si l'État possède tous les endroits où l'on peut s'exprimer? A quoi sert la liberté de réunion si tous les lieux de réunion appartiennent à l'État? Le nouveau parti démocratique devrait nous dire franchement que s'il ne veut pas des droits à la propriété, c'est parce qu'il veut avoir la main haute sur l'État et parce qu'il désire donner des maisons et des exploitations agricoles aux Canadiens. Les droits à la propriété, c'est le droit d'être le premier à profiter du fruit de son labeur. Les députés néo-démocrates devraient savoir que par leurs manigances socialistes, ils s'attaquent à une tradition vieille de sept siècles, le régime parlementaire démocratique.